

la présente décision, qui sera communiquée et enregistrée partout où besoin sera, pour avoir son effet à compter du 15 novembre.

Papeete, le 25 novembre 1891.

Par le Gouverneur :

Signé: TH. LACASCADE.

Le Directeur de l'Intérieur p. i.,

Signé: A. OURS.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

PAR DÉCISIONS DU GOUVERNEUR :

— En date du 1^{er} novembre 1891 —

N^o 379. — Le sieur Geniez (Joseph) est nommé gardien auxiliaire de la prison de Papeete.

N^o 380. — M. Lagarde (Georges), interprète de 2^e classe, attaché à l'Administration de la justice, reprend son service à compter de ce jour.

N^o 381. — M. Drollet (Alexandre), élève-interprète pour la langue tahitienne, demeure attaché à l'Administration de la justice.

— En date du 9 novembre 1891 —

N^o 382. — M. Gaigneron de Marolles, nommé juge au tribunal supérieur de Papeete par décret du 10 juin 1891, prend possession de son poste à compter de ce jour.

M. Pavot, licencié en droit, aide-commissaire colonial, nommé juge *p. i.* au tribunal supérieur par décision en date du 17 mars 1891, cesse ses fonctions à compter de ce jour.

— En date du 12 novembre 1891. —

N^o 383. — Est ratifiée l'élection qui a eu lieu le 24 juillet 1891 à Rairua (Raivavae), à l'effet de nommer le sieur Taarea a Aie, conseiller de ce district, en remplacement du sieur Tahito a Vahinearii, démissionnaire.

— En date du 19 novembre 1891. —

N^o 384. — Le sieur Teuruarii a Ahutoru, instituteur du district de Hitiaa, est révoqué de ses fonctions.

N^o 385. — Le sieur Tetuarere a Paave, chef-adjoint du district de Hitiaa, faisant fonctions de chef-représentant, est suspendu de son emploi pendant trois mois.

Il sera remplacé pendant la durée de sa suspension par le premier conseiller titulaire qui jouira de la moitié de l'indemnité prévue au budget.